

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie

Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

COMMUNIQUE

Lors du congrès départemental à Montbartier, le 15 décembre 2018, les présidents ou représentants ont votés à la majorité la mise en place de frais annexes sur les engagements lors des concours départementaux.

A compter de 2019, ces frais annexes <u>obligatoires</u> représentent 1 € de plus, par joueur, à l'inscription de tous concours départementaux.

De ce fait, le montant de l'inscription s'élèvera à 6 € par joueur.

5 € seront reversés, comme avant, avec la dotation dans la redistribution des prix et l € sera réservé au comité départemental.

Ces « 1 euro » permettront :

- D'indemniser les arbitres, les sociétés organisatrices n'ayant plus à le faire
- De supporter les frais de formation obligatoire (2 ou 3 sessions, à définir) que devront suivre les arbitres souhaitant officier.

Tous les arbitres seront désignés par la commission d'arbitrage départementale comme le prévoit le règlement administratif et sportif de la Fédération.

Il est bien évident qu'une remise en cause de nos pratiques ancestrales est bousculée et les arbitres doivent être conscients qu'ils vont avoir maintenant beaucoup plus de devoirs sur les terrains vis-à-vis des joueurs.

Ces nouvelles dispositions sont prises pour un meilleur arbitrage et dans l'intérêt de notre discipline.

Le comité départemental reste à la disposition de toutes personnes susceptibles de vouloir des informations supplémentaires.

Soyons unis tous ensemble pour que notre discipline soit la plus belle en vue de « PARIS 2024 »













